

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

FRANCE.

LETTE PASTORALE DE SON EM. LE CARDINAL DE DONALD, ARCHEVÊQUE DE LYON, AU CLERGÉ ET AUX FIDÈLES DE SON DIOCÈSE, CONTRE QUELQUES ERREURS DE NOTRE ÉPOQUE.

Suite.

Ce raisonnement révoque la société européenne; elle a usé de son droit d'indignation lorsque la doctrine qui fut passée au niveau sur toutes les fortunes, a retenti à ses oreilles...

pays d'Abimelech, parce que c'était lui qui l'avait creusé (1). Isaac, son fils, réclame cette propriété de son père...

Le principe d'autorité qu'on leur a ravi, prouve combien ils sont au bonheur de l'Église catholique qui Pa consacré, et la grandeur de la perte qu'ils ont faite.

Le Docteur Achilli. Le nom de ce moine apostat fait grand bruit depuis un certain temps, parce que les Sociétés Bibliques qui avaient commencé à se servir de lui pour répandre l'apostasie...

ris ont feint de se faire protestant. D'Angleterre il passa à Malte où il fut pourvu d'un professorat. Au mois de janvier 1849, dit toujours l'Univers, il quitta Malte pour aller à Rome faire de la propagande au profit du protestantisme.

l'homme pérorait-il d'espérer la lumière à son semblable, lui donner avec parcimonie l'aide dont il a besoin, il dispenser, selon une certaine mesure, le châtiment du ciel...

l'homme pérorait-il d'espérer la lumière à son semblable, lui donner avec parcimonie l'aide dont il a besoin, il dispenser, selon une certaine mesure, le châtiment du ciel...

l'homme pérorait-il d'espérer la lumière à son semblable, lui donner avec parcimonie l'aide dont il a besoin, il dispenser, selon une certaine mesure, le châtiment du ciel...

l'homme pérorait-il d'espérer la lumière à son semblable, lui donner avec parcimonie l'aide dont il a besoin, il dispenser, selon une certaine mesure, le châtiment du ciel...

l'homme pérorait-il d'espérer la lumière à son semblable, lui donner avec parcimonie l'aide dont il a besoin, il dispenser, selon une certaine mesure, le châtiment du ciel...

(1) Revue des deux mondes, t. xxvii, p. 512. (2) Bouillé. Cours de Philosophie de 1840. (3) Genes 1. 28.

(1) Genes. c. xxi, 30. (2) Eccli. c. vii, 16. (3) Eccli. c. vii, 16. (4) Exod. c. xx, 13.

(1) Job. c. v, 7. (2) Matth. c. xxvi, 11. (3) Histoire critique du rationalisme allemand.

(1) Job. c. v, 7. (2) Matth. c. xxvi, 11. (3) Histoire critique du rationalisme allemand.

(1) Job. c. v, 7. (2) Matth. c. xxvi, 11. (3) Histoire critique du rationalisme allemand.

FEUILLETON. VEILLES D'UNE HAUMIERE DE LA VENDEE PAR LE MARÉCHAL BUGEAUD D'ISLY. Suite et fin. SIXIÈME VEILLEE. PIERRE. Bon soir, Paul; tu as l'air bien triste aujourd'hui; qu'as-tu donc, mon ami? PAUL. En réfléchissant à ce que tu m'as dit hier, la satisfaction que j'avais éprouvée d'abord s'est tout d'un coup changée en tristesse. Quoi! il n'y a rien à faire pour le peuple que ce que tu m'as dit? si qu'on m'ait bercé si longtemps de l'espoir voir tout le monde également riche et également heureux!

fortune. On pourrait en la prendre ailleurs pour la lui donner et qui la lui donnerait? Si cette fortune indépendante du travail existait, le peuple n'aurait pas besoin qu'on la lui donnât; il la prendrait, car il est tout puissant. Tout ce que peut faire un bon gouvernement, c'est de bien administrer le peuple au moyen des impôts que le peuple consent à lui donner. S'il voulait faire autre chose que cela, il ne pourrait y parvenir qu'en prenant dans la poche droite du peuple pour mettre dans sa poche gauche. Avec l'impôt, le gouvernement, s'il est habile, favorise le travail en multipliant et en améliorant les voies de communication par terre et par eau, en créant des ports, en faisant de bonnes lois de douane et de bons traités de commerce qui multiplient nos relations avec les autres peuples et surtout en encourageant l'agriculture; enfin il maintient l'ordre qui est le patron et le protecteur du travail. Il y a de bonnes gens qui s'imaginent que l'ordre n'a été inventé que pour protéger les riches. C'est là, mon cher Paul, une grave erreur. L'ordre est encore plus nécessaire aux simples travailleurs qu'aux chefs du travail. Tu as vu, dans l'année qui vient de s'écouler, combien le désordre avait produit de gens oisifs et malheureux. Les riches ont perdu aussi, et beaucoup; cependant ils n'ont pas souffert matériellement parce qu'ils avaient des avances; mais le pauvre ouvrier dont la famille vit avec le salaire de chaque jour a dû s'imposer de rudes privations. Je t'ai dit hier qu'avec une éducation plus morale on rendrait le peuple plus heureux. Il y a encore une autre source de bonheur; elle est vaste et presque inépuisable. Je la regarde depuis longtemps comme un des plus grands moyens de guérir les maux de la société, c'est l'agriculture. Elle peut occuper deux ou trois fois autant de bras que ceux qu'elle a, et le sol de la France, exploitée avec intelligence par ces bras multipliés, nourrirait intelligemment la nôtre, c'est-à-dire environ cent millions d'individus. Tu peux en juger, Paul, par un petit exemple, par une propriété. Elle te représente à peu près une bonne métairie du pays. Autrefois elle était cultivée par une famille de six personnes qui y vivait assez misérablement. Aujourd'hui, par les perfectionnements graduels que j'y ai introduits, elle nourrit et entretient une famille, quatre gros valets, deux filles de ferme et six ou huit journaliers qui travaillent à peu près constamment chez moi; et cependant, Paul, j'ai encore bien des progrès à faire; je ne m'arrêterai pas là. Maintenant compare ma petite propriété à ces grandes espaces si mal cultivés que tu as pu observer en traversant le Berry, le Limousin, l'Auvergne, le Périgord, une partie du Poitou, la Sologne, la Creuse et tant d'autres terrains que l'on ne cultive pas ou que l'on cultive mal parce qu'on manque de bras, et tu comprendras l'immensité du travail et des salaires qu'on peut trouver sur le sol. Je gémis lorsque je vois dans nos grandes villes de si grosses masses de population se promener sans rien faire, même les jours ouvrables, pendant que dans les champs nous voyons une solitude intelligente, sauf dans les environs des grandes villes. La plupart des travaux restent à faire et ceux que l'on pratique sont très imparfaits. Il y a là, cher ami, une mine bien riche à exploiter au profit du bonheur et de la nation. Console-toi donc un peu. En donnant un peu de l'éducation plus raisonnable il ne croira plus aux chimères des socialistes et il appréciera mieux la vie des champs. Au lieu d'aller s'entasser dans les grandes cités, il restera au village. Il comprendra que, s'il a un travail plus dur, un salaire moins élevé, il a une vie plus assurée, plus libre, plus indépendante des crises politiques et financières. Le paysan est moins riche dans une époque de trouble que dans les temps calmes; mais il ne souffre pas de la faim et il peut attendre que l'ordre, ce grand bienfaiteur de l'humanité, se rétablisse. En attendant, il sème son blé et le voit pousser; il soigne ses vaches et voit naître ses veaux. L'ouvrier de la ville, au contraire, quand le travail est suspendu, est livré à la misère et à la plus complète oisiveté. C'est alors que de méchants ambitieux s'emparent de lui, le possèdent au désespoir et lui font faire une émeute dans laquelle bon nombre payent de leur sang l'élevation des tribuns qui les ont excités. Le lendemain, la masse est encore plus malheureuse, mais les charlatans sont au pouvoir. Il font alors des phrases et des lois creuses et, comme ils sont bien casés, ils invitent à leur tour le peuple à l'ordre et à la patience. Oh! détestables trompeurs du peuple, que je vous hais et vous méprise!

de bonheur; elle est vaste et presque inépuisable. Je la regarde depuis longtemps comme un des plus grands moyens de guérir les maux de la société, c'est l'agriculture. Elle peut occuper deux ou trois fois autant de bras que ceux qu'elle a, et le sol de la France, exploitée avec intelligence par ces bras multipliés, nourrirait intelligemment la nôtre, c'est-à-dire environ cent millions d'individus. Tu peux en juger, Paul, par un petit exemple, par une propriété. Elle te représente à peu près une bonne métairie du pays. Autrefois elle était cultivée par une famille de six personnes qui y vivait assez misérablement. Aujourd'hui, par les perfectionnements graduels que j'y ai introduits, elle nourrit et entretient une famille, quatre gros valets, deux filles de ferme et six ou huit journaliers qui travaillent à peu près constamment chez moi; et cependant, Paul, j'ai encore bien des progrès à faire; je ne m'arrêterai pas là. Maintenant compare ma petite propriété à ces grandes espaces si mal cultivés que tu as pu observer en traversant le Berry, le Limousin, l'Auvergne, le Périgord, une partie du Poitou, la Sologne, la Creuse et tant d'autres terrains que l'on ne cultive pas ou que l'on cultive mal parce qu'on manque de bras, et tu comprendras l'immensité du travail et des salaires qu'on peut trouver sur le sol. Je gémis lorsque je vois dans nos grandes villes de si grosses masses de population se promener sans rien faire, même les jours ouvrables, pendant que dans les champs nous voyons une solitude intelligente, sauf dans les environs des grandes villes. La plupart des travaux restent à faire et ceux que l'on pratique sont très imparfaits. Il y a là, cher ami, une mine bien riche à exploiter au profit du bonheur et de la nation. Console-toi donc un peu. En donnant un peu de l'éducation plus raisonnable il ne croira plus aux chimères des socialistes et il appréciera mieux la vie des champs. Au lieu d'aller s'entasser dans les grandes cités, il restera au village. Il comprendra que, s'il a un travail plus dur, un salaire moins élevé, il a une vie plus assurée, plus libre, plus indépendante des crises politiques et financières. Le paysan est moins riche dans une époque de trouble que dans les temps calmes; mais il ne souffre pas de la faim et il peut attendre que l'ordre, ce grand bienfaiteur de l'humanité, se rétablisse. En attendant, il sème son blé et le voit pousser; il soigne ses vaches et voit naître ses veaux. L'ouvrier de la ville, au contraire, quand le travail est suspendu, est livré à la misère et à la plus complète oisiveté. C'est alors que de méchants ambitieux s'emparent de lui, le possèdent au désespoir et lui font faire une émeute dans laquelle bon nombre payent de leur sang l'élevation des tribuns qui les ont excités. Le lendemain, la masse est encore plus malheureuse, mais les charlatans sont au pouvoir. Il font alors des phrases et des lois creuses et, comme ils sont bien casés, ils invitent à leur tour le peuple à l'ordre et à la patience. Oh! détestables trompeurs du peuple, que je vous hais et vous méprise!

Oni, sans le moindre doute, il y a de grandes ressources d'avancer dans la culture et je fais des vœux pour qu'on prenne tous les moyens possibles pour y revenir nos paysans et pour y ramener le trop plein de nos grandes villes. PIERRE. Es-tu allé au club aujourd'hui, et qu'y a-t-on fait? PAUL. J'ai vu et entendu des choses toutes nouvelles. D'abord, on y avait amené deux sous-officiers en congé; tu dois les connaître, ils sont du voisinage. L'un est le fils de Granger, l'autre de Guillaume Massot, deux beaux gars, ma foi, et qui ont pris un air bien dégourdi. C'est l'avocat Frossard qui les avait engagés à assister à cette séance; elle a été presque entièrement consacrée à leur éducation politique. Je n'ai jamais vu Frossard si éloquent; il a fait un grand discours qui a duré plus d'une heure, pour démontrer que les soldats ne devaient jamais faire feu sur le peuple. Qu'en penses-tu, Pierre? PIERRE. Mon ami, il faut d'abord bien s'entendre sur le mot peuple; pour les démagogues et les socialistes, le peuple se compose de tous les finés et les vieux d'une grande ville, c'est-à-dire la tourbe. Ce peuple-là, à leur dire, doit être obéi dans toutes ses caprices. Il lui est permis de renverser tous les gouvernements et de tirer sur les troupes, sans que celles-ci aient le droit de se défendre. Ces prétentions seraient fort

Oni, sans le moindre doute, il y a de grandes ressources d'avancer dans la culture et je fais des vœux pour qu'on prenne tous les moyens possibles pour y revenir nos paysans et pour y ramener le trop plein de nos grandes villes. PIERRE. Es-tu allé au club aujourd'hui, et qu'y a-t-on fait? PAUL. J'ai vu et entendu des choses toutes nouvelles. D'abord, on y avait amené deux sous-officiers en congé; tu dois les connaître, ils sont du voisinage. L'un est le fils de Granger, l'autre de Guillaume Massot, deux beaux gars, ma foi, et qui ont pris un air bien dégourdi. C'est l'avocat Frossard qui les avait engagés à assister à cette séance; elle a été presque entièrement consacrée à leur éducation politique. Je n'ai jamais vu Frossard si éloquent; il a fait un grand discours qui a duré plus d'une heure, pour démontrer que les soldats ne devaient jamais faire feu sur le peuple. Qu'en penses-tu, Pierre? PIERRE. Mon ami, il faut d'abord bien s'entendre sur le mot peuple; pour les démagogues et les socialistes, le peuple se compose de tous les finés et les vieux d'une grande ville, c'est-à-dire la tourbe. Ce peuple-là, à leur dire, doit être obéi dans toutes ses caprices. Il lui est permis de renverser tous les gouvernements et de tirer sur les troupes, sans que celles-ci aient le droit de se défendre. Ces prétentions seraient fort

instruction, qui sera prescrite dans les écoles publiques.

Art. 22. Chacun sera libre d'enseigner et de fonder des établissements d'éducation, s'il prouve devant les autorités compétentes sa capacité morale, technique et scientifique.

Art. 23. Tous les établissements publics et privés d'instruction et d'éducation demeureront sous la surveillance (unter der Aufsicht) des fonctionnaires nommés par l'Etat.

Art. 24. Dans la direction des écoles publiques, il faudra, autant que possible, avoir égard aux considérations de religion. La direction religieuse appartiendra à chacune des confessions que cela concerne. La direction des affaires extérieures de l'école appartiendra à la commune. D'accord avec les communes l'Etat choisira parmi les candidats capables les professeurs des écoles publiques.

Art. 25. Les moyens par lesquels on pourra fonder, entretenir et augmenter les écoles publiques, sont à la charge des communes. Dans le cas où celles-ci ne le pourront pas, l'Etat viendra à leur secours. Les obligations résultant des droits de tiers restent les mêmes. L'Etat accorde aux professeurs des écoles publiques un salaire convenable et d'accord avec les besoins de la localité. Dans les établissements publics, l'instruction est gratuite.

Art. 26. Une loi particulière régiera toute l'instruction publique. Comme on le voit, ce document présente ample matière à réflexions.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, VENDREDI 22 MARS 1850.

Dans la première partie de la Lettre Pastorale que nous avons publ. ce mardi, Mgr. de Bonald plongeant un regard perçant dans les sombres ténèbres où s'agit la société en convulsions révèle la cause des maux qui l'oppressent et la fait découler du principe de la Réforme du seizième siècle. En effet, aussitôt qu'on eut admis que toute doctrine et toute loi était soumise au libre examen de la raison, la société, l'autorité, la propriété chancelèrent sur leurs bases désormais mal affirmées. Les plus monstrueuses erreurs sortirent de ce principe les unes après les autres, jusqu'à ce qu'enfin le rationalisme, la grande idole du jour, parvint à établir son orgueilleux empire sur les intelligences. Le rationalisme en religion, c'est le négation du christianisme. Le rationalisme en politique, c'est cet avilissement où est tombé aujourd'hui le principe d'autorité, avilissement qui substitue à la stabilité et à la tranquillité sociale, la conspiration, l'émeute, toutes les commotions politiques dont la société gémit et qu'elle cherche à comprimer par la force.

Bien vains seront les efforts du pouvoir pour tenir les peuples dans les limites et les conditions de l'état social, s'il ne cherche pas à faire rentrer la raison individuelle dans la sphère dont elle est sortie pour errer dans les espaces intellectuels comme un astre perdu.

Le mépris de toute autorité, qui rend les peuples ingouvernables, n'est pas au reste, dit Mgr. de Bonald, la seule plaie de la société. Il est une autre conséquence du rationalisme qui menace de lui devenir plus funeste: c'est le déchaînement contre le droit de propriété, c'est la Communisme. Cette erreur, une des plus monstrueuses qui aient souillé la terre, sans avoir été précisément invitée par la Réforme ni par la Philosophie, fille de la Réforme, a reçu une impulsion nouvelle de l'hérésie du seizième siècle. C'est ce que l'illustre Cardinal prouve par l'histoire.

La partie de sa lettre Pastorale que nous reproduisons aujourd'hui, est une réfutation directe de la doctrine impie et détestable du Communisme.

Le Witness renvoyé aux médecins.

Enfin, nous sommes au bout de notre rolet: le Witness est toujours dans les mêmes terreurs au

sujet de la fameuse lettre de Lord Elgin aux Evêques Catholiques et nous ne pouvons lui rendre la paix. Notre dernier article à ce sujet l'a fait, dit-il, que confier ses secrets. Qui ne plaindrait sa cruelle angoisse? Nos souvenirs historiques ne nous rappellent qu'une ou deux situations analogues dans les âges féodaux. La première est celle de ce pauvre individu qui croyait avoir un gigot de mouton pendu au bout du nez. En vain essayait-on de le détromper: hélas! disait-il n'est que trop vrai. Il descendit dans l'atmosphère avec cette idée fixe. L'autre cas dont nous nous souvenons est un dénonciement plus heureux. C'était un moine qui croyait avoir constamment une mouche sur le nez, ce qui lui causait une grande importunité. Un médecin le guérit par une opération telle que le mal enveloppait moi. Inhabile à guérir nous-mêmes des Witness, nous le renvoyons aux médecins

BULLETIN.

Le système de réduction des dépenses publiques. — Tableau comparatif de la situation financière de la Province et de celle de l'Etat de l'Union. M. H. J. Boulton, le même jurisconsulte qui le mois dernier, prononça que l'agitation qui a pour but le renversement de la constitution, n'est pas contraire aux lois, reçut il y a peu de semaines de ses constituants, à Waterloo, la faveur d'un dîner qu'il paya libéralement par un discours. Le *Sinec-Avocate*, qui l'a reproduit, nous apprend que M. Boulton a nettement formulé son intention d'engager la lutte avec le ministère pour procurer une réduction de la liste civile en même temps qu'une réforme judiciaire. En 1843, dit en effet M. Boulton, j'ai proposé l'adoption d'un projet de réforme judiciaire et financière. Ce que j'ai fait alors, je le réitérerai à la session prochaine de la législature, nonobstant l'opposition qu'y pourrait faire les ministres. La réduction des salaires n'atteindrait pas un chiffre élevé: il nous faut un système de réduction des salaires; système qui ne permettrait au gouvernement d'autres dépenses que celles dont la loi précise le montant et l'objet. M. Boulton témoigne aussi sa disposition à se prêter à tout pour être agréable à ses constituants, excepté toutefois au sacrifice de son indépendance. Il y a probablement des ministres qui s'accordent en ce point avec M. Boulton.

Le *Canadien*, abordant aussi le sujet des réformes économiques à l'occasion de l'élection récente du comté de Halton, s'exprime ainsi: "Maintenant quel sera l'effet de la déroute de M. Wetenhall sur le ministère? Nous l'ignorons, mais nous ne pensons pas qu'il doive y voir un motif de retraite, aussi longtemps qu'il aura l'appui de la majorité. Nous croyons cependant qu'il devrait y voir un avertissement qui lui est donné que s'il veut se maintenir, il faut qu'il entre franchement dans la voie des réformes économiques, de la réduction des salaires trop élevés, et du retranchement de tout emploi et de toute dépense inutile: car la principale raison politique alléguée contre l'élection de M. Wetenhall, c'est qu'avec un ingénieur comme M. Killaly, chargé de la partie pratique, il n'est pas besoin d'un second commissaire au département des travaux publics pour en partager la responsabilité avec le commissaire en chef."

La raison politique que la nomination de M. Wetenhall à l'emploi d'assistant-commissaire des travaux publics n'est point nécessaire, est-elle fondée, ou n'est-elle pas plutôt hypothétique? Nous en serons certainement informés plus tard. Mais la fantaisie de créer à plaisir des sièges pour augmenter la dépense publique, ne se présume pas, quelle que soit l'administration dirigante, et les électeurs de Halton, d'après le *Canadien*, auraient beaucoup présumé.

Quant à la convenance d'améliorer le système financier, elle est et sera toujours assez évidente par elle-même, indépendamment de la déroute de M. Wetenhall, qui ne la rend ni plus ni moins positive. Il paraît en être de même de la volonté des ministres, en général, dont l'intérêt public est le régulateur, et qui se prêtent à l'exécution de toute réforme populaire à raison de sa possibilité.

Cependant, dussent les réductions économiques en perspective n'être pas obtenues (résultat que nous ne prévoyons nullement), il ne semble pas qu'il fallût en conclure que l'annexion du Canada aux Etats-Unis ferait notre position meilleure sous ce rapport. Au contraire, notre situation financière est actuellement préférable à ce qu'elle deviendrait alors si nous en jugeons par la démonstration rigoureuse que vient de faire le *Globe* de Toronto de la justesse de cette remarque, dans un nouvel article qu'il intitule: "Absurdité de l'Annexion."

D'après la statistique fournie par ce journal, la masse de l'importation pour 1849 est à la valeur de £3,002,568, et les droits en provenant £450,511. Cette dernière somme, ob-serve le *Globe*, couvrirait surabondamment les frais de notre administration générale. L'intérêt de notre dette, les dépenses des travaux publics, d'administration de la justice et l'éducation. Il n'y a peut-être pas un pays dans le monde aussi légèrement taxé qu'est le nôtre, et le parallèle de notre position favorable à cet égard avec celle de nos voisins de l'autre côté des lignes, devrait nous inspirer une solide confiance dans le sort futur de la colonie. Notre sol est un trésor aussi bon que le leur—notre navigation intérieure préférable—notre constitution aussi libre—notre aptitude aux manufactures la même—nos taxes beaucoup moindres. Il ne nous manque que la foi en nous-mêmes, et l'énergie collective et individuelle. Que nous résulterait-il de bien de l'Annexion, —qu'un moyen de promouvoir notre prospérité n'avons nous pas aujourd'hui, qui devrait nous procurer l'annexion du Canada aux Etats-Unis, si elle avait lieu demain? —Qu'aucun homme puisse honnêtement avoiser l'Annexion, c'est ce que nous ne pouvons concevoir. Elle pourrait bénéficier à quelques individus—ceux qui sont maintenant liés par affaires aux Etats-Unis—mais elle semblerait ruineuse pour la généralité.

"Nous ne devrions jamais oublier que si nous devenions annexés, la totalité des revenus de nos domaines serait perdue par le gouvernement fédéral—que les dépenses de l'Etat que nous formerions seraient indubitablement ce que sont maintenant (ou peuvent être) les dépenses de cette province—et que ces dépenses seraient soutenues au moyen d'une taxe directe, ou d'une autre manière, à part et en sus du produit des domaines. Voyons ce qu'il en aurait été en 1849 si nous eussions fait partie de l'Union. D'abord les dépenses du gouvernement de l'Etat, intérêts, etc., auraient nécessité l'imposition d'une taxe directe de £450,000.

Le gouvernement d'une province peut n'être pas plus cher que celui d'un Etat, si le peuple le veut ainsi. Les dépenses de la province pour 1849 ont été votées par la législature locale, composée d'hommes tels que ceux dont se forme la législature d'un Etat; les premiers ont donc pu juger comme auraient fait les seconds. Poisons cependant qu'étant un état de l'Union en 1849, il n'aurait été prélevé une taxe directe de £450,000 pour des fins publiques. L'Annexion ne nous mettrait pas en état de boire et consommer moi, d'user moins de vêtements, ou de nous passer des objets d'utilité ou de luxe dont nous faisons présentement usage. Nos droits de douanes auraient cependant été payés au trésor fédéral sur la même quotité d'importation;—c'est été une perte sans retour; et non-seulement nous aurions perdu ces £450,000 dont nous avons fait l'emploi en 1849, mais d'après le chiffre beaucoup plus élevé des droits que paient aux Etats-Unis les articles importés, notre perte eût été de près du double de cette somme. Nous nous sommes donné le trouble de faire un extrait des articles d'importation, et en avons composé le tableau qui suit, indiquant les sommes que nous aurions fournies au gouvernement fédéral sur les articles d'importation de l'année 1849.

Table with 2 columns: TARIFF DU CANADA, TARIFF AMERICAIN. Rows include Sucres, Melasses, Tabacs, Café, and Tabac.

Table with 2 columns: TARIFF DU CANADA, TARIFF AMERICAIN. Rows include Vins, Liqueurs, Sel, Fruits et épices, Cuir, Du préparé, Chamelle, Huile, Produits agricoles, Articles divers, Coton, Quincaillerie, Etouffes de laine, Articles exempts de droits, Etouffes de laine, Articles non énumérés.

Notre intention est d'indiquer à tous ceux qui doutent des avantages de notre position en Canada:—que nous sommes beaucoup mieux situés que ne l'est aucun état de l'Union—que l'annexion ferait peser sur nous une taxe annuelle de £588,721, à part et en sus de chaque demi-croûte que nous possédons maintenant, et pour laquelle il ne nous serait donné aucun équivalent que nous ne recevions gratuitement aujourd'hui de l'Angleterre.

Le projet (annexionniste) est une injustice faite. Nous sommes à même de régler le parti qu'il nous plaît de notre forme de gouvernement—d'en régler comme il nous plaît les dépenses.— Les ressources naturelles que fournit aux Américains leur vaste domaine ne sont pas supérieures à celles que nous possédons;— il ne faut que de l'union parmi nous et plus d'énergie pour rendre ce pays tout ce qu'il nous est possible de désirer qu'il soit."

Collège Episcopal de Toronto.

On lit, dans le *Globe* de Toronto, que le Dr. Strachan poursuit avec activité le projet de l'établissement d'un collège Episcopal dans cette ville.

Le Rev. Evêque veut que la jeunesse appartenant à l'Eglise Anglaise soit instruite dans une institution où les principes religieux de cette Eglise fussent partie de l'éducation habituelle; ce qui n'est pas possible dans une Université où les Professeurs appartiennent à une variété de dénominations religieuses. Une souscription a été ouverte sous ses auspices, et on trouve dans les colonnes du *Can.*, en terrain ou en argent, se montent déjà à la somme de £9,500.

(Traité pour les Melanges Religieux)

Notice biographique du Rev. J. Larkin.

(Du correspondant de New-Castle-Guardian journal 19, reproduit par le Table de Dublin.)

Le Rev. John Larkin, S. J. naquit à Reviersworth dans le comté de Durham, le 2 février 1801. Les premiers essais d'éducation qu'il reçut furent sous la garde d'un ministre protestant, à Whitkham. En 1805, il entra au collège de Ushaw, où il resta jusqu'en 1816. Il désira fortement alors de continuer ses études, mais les autorités qui présidaient cet institut, décidèrent qu'il n'avait pas la vocation à l'état ecclésiastique; et par cette décision ses grands talents et son zèle pour la religion furent entièrement perdus pour l'Angleterre. En quittant Ushaw, il se décida à voyager sur mer, étant encouragé dans ce dessein par les avis et les conseils de quelques personnes enthousiasmées pour les affaires de la marine, qui était en grande vogue cette année-là. Son premier voyage eut lieu au milieu de l'hiver. Il partit de Shields dans un vaisseau conduit par le maître, le contre-maître et trois apprentis. Il endura avec sa gaieté naturelle et sa bonne humeur ordinaire toutes les difficultés d'un tel voyage, au milieu d'une saison si dure avec un si faible équipage; mais il se dégoûta bien vite de cette profession avec des gens d'une vie si rude et si grossière; et après quelques voyages, il quitta la mer, et entra comme commis chez un marchand du *Quey (on the Quey)*. Il

Table with 2 columns: TARIFF DU CANADA, TARIFF AMERICAIN. Rows include Sucres, Melasses, Tabacs, Café, and Tabac.

commodes; mais notre brave armée ne le admettra pas: elle sait qu'elle est instituée pour défendre le vrai peuple contre les attaques de ces bandits qui forment l'armée des socialistes et des révolutionnaires de toute espèce; et elle manquera à tous ses devoirs envers le peuple, si elle ne rendait pas guerre pour guerre aux gens qui, en attaquant les lois, attaquent le peuple qui en est la source, puisqu'elles sont faites par les représentants qu'il a nommés.

Crois-tu que c'était le peuple qui attaquait l'Assemblée nationale le 15 mai et le 23 juin, et l'imagines-tu que nos soldats sont criminels pour avoir répondu à leurs coups de fusil? Ils ont au contraire accompli un devoir sacré, et, en même temps, ils ont fait usage d'un droit: celui de la défense légitime. Mais, en supposant que les hommes qui ont attaqué le gouvernement le 15 mai et le 23 juin eussent des griefs légitimes, que tu sais bien ne pas exister, est-il permis à une petite fraction du grand peuple d'agir en son nom, à main armée, sans en avoir reçu le mandat de la généralité du peuple? Mais le peuple ne leur donna jamais un pareil mandat, parce qu'il sait qu'il a des moyens tout-puissants pour faire redresser ses griefs, sans employer la force brutale avec laquelle il s'assassinerait lui-même; il nomme d'autres députés, et tout est dit. Ainsi l'émeute, criminelle sous la monarchie constitutionnelle, l'est encore bien davantage sous le gouvernement du vote universel. Les soldats doivent donc toujours la combattre, quels que soient les motifs ou les prétextes dont elle couvre ses odieuses attaques, et quand les ora-

teurs disent qu'ils ne doivent pas tirer sur leurs frères, ils commettent sciemment une erreur et un crime. Une erreur, parce que des hommes qui se mettent en révolte contre la loi faite par tous, abdiquent le titre de frères pour ne plus mériter que le titre d'assassins et de scélérats. L'armée ne peut voir des frères dans ce ramassis de gens sans moralité, qui sont toujours à la disposition des intrigants, des ambitieux sans vertu.

Un crime, par ce qu'il n'y a rien de plus odieux, de plus coupable que d'attaquer à main armée un gouvernement qui est la représentation fidèle du peuple tout entier. Le titre de *public* que'ils donnent à leur crime, ne l'alléme pas aux yeux de la raison. Le crime isolé est beaucoup moins condamnable, car il n'attaque pas à la fois la société tout entière. C'est un assassinat, un seul individu en est victime, pendant que la guerre politique fait des milliers de victimes et atteint tout le monde dans ses intérêts. Et nos soldats seraient coupables de combattre les émeutes! non, mille fois non! Ils méritent au contraire la reconnaissance de la patrie.

Je crois que tu as raison, Pierre, et commence à comprendre les intentions de Comsaré quand il parlait comme il a fait hier.

Parbleu! c'est bien facile à deviner: ces Messieurs sont comme certains habiles voleurs qui ont envie de s'introduire la nuit dans un château. Préalablement, ils viennent carres-

ser le chien de garde, ils lui donnent de la viande et des gâteaux, afin de se le rendre favorable et de pouvoir ouvrir la porte sans qu'il leur morde les jambes. Voilà le secret de toutes les flatteries dont ils fatiguent l'armée depuis quelque temps après l'avoir humilié en la chassant de Paris et en tenant sur son compte les plus indignes propos. Nos soldats ont trop de pénétration pour ne pas voir ce que cela vaut. La masse est composée des fils de nos bons cultivateurs, ils ont l'esprit de leurs pères et ils n'aiment ni les émeutiers ni les *partisans*. Ils veulent quand ils auront payé leur dette à la patrie, retrouver le champ et le pré que leur père a acquis au prix de tant de sueurs et de privations et sur lesquels eux-mêmes avant de tomber au sort, ont appliqué chaque jour le travail de leurs jeunes bras. Sois donc tranquille, mon ami; la séduction ne prendra pas. Nos soldats rendront guerre pour guerre et quand on leur crie: "Ne tirez pas sur vos frères!" ils vous répondront: "Je ne vous connais pas; mes frères sont derrière moi et je les protège."

Voilà une bonne soirée: tu m'as fait comprendre une question sur laquelle je soupçonnais la vérité; mais je n'en étais pas bien sûr, parce que ce malin de Fro-sard m'avait embrouillé l'esprit. Demain, il y a un grand banquet patriotique: j'ai promis d'y aller. J'irai donc; mais cela ne m'empêchera pas de venir le soir causer avec toi.

PIERRE. Vas-y, Paul, puisque tu l'as promis; mais je t'en conjure, que ce soit le dernier. Ne fréquente plus ces perturbateurs, ne vas plus au club et occupe-toi plus que tu ne le fais, de la famille et de tes champs. Tu t'en es dit que j'étais allé l'autre jour visiter ta propriété; j'y ai trouvé bien des travaux en souffrance et bien des négligences qui te ruinent peu à peu.

Une suite de détails sont abandonnés quand ils ne sont pas surveillés par Paul du maître. Par exemple, j'ai remarqué que tes charmes, tes charrettes et même tes bestiaux sont en très-mauvais état. Les pauvres bêtes sont enterrées dans la boue, et je parle qu'il y a près de deux mois qu'on n'a pas enlevé le fumier des étables.

C'est vrai, Pierre, je conviens que ma mission pour le peuple m'a un peu détournée de mes affaires.

Une des bonnes manières de servir le peuple, c'est de lui donner de bons exemples et de multiplier les produits. Or, au club, on ne produit que des phrases pernicieuses. Retiens donc de cet enfer et soigne tes bœufs et tes vaches.

Je t'achem, Pierre: adieu, à demain.

resta là, un ou deux ans, et entra ensuite comme élève dans un établissement mercantile à Londres; c'est alors qu'en 1819 il fit connaissance accidentellement avec le très Rév. Slater, moine Bénédictin, qui venait d'être nommé évêque pour l'île Maurice, et qui se préparait à partir pour son diocèse avec un certain nombre de jeunes ecclésiastiques. Ce prélat fut aussitôt frappé de son apparence; il s'informa de son histoire, connut son attachement pour l'état ecclésiastique; le trouva très instruit dans le grec et le latin, et ayant des manières convenables; il lui offrit aussitôt une place dans son clergé. Il en fit son secrétaire, et l'emmena avec lui à l'île Maurice. Il arriva là dans le temps que le célèbre Théodore Hook se disposait à en partir, à cause d'une maladie d'intestins. Il demeura quatre ans dans cette île; et devint un ami intime du gouverneur. Il y jouissait de toutes les aises qu'on peut tirer d'une société agréable, des productions d'un climat fertile, avec toutes les scènes pittoresques que peut offrir le tropique du sud. Mais ni cette multitude d'amis, ni cette brillante société, ni les fruits dorés de cette brillante espérance ne purent séduire celui dont le cœur était déjà engagé, et qui ne songerait qu'à se rendre utile, en devenant un ecclésiastique instruit et un profond théologien.

Ne trouvant point dans l'île de France les moyens de poursuivre ses études, sous des maîtres suffisamment instruits, il se détermina à retourner en Europe, où il arriva dans l'été de 1823. Après avoir resté quelque temps avec ses amis, il alla à Paris et fut admis dans le fameux séminaire de St. Sulpice; il y fit ses études avec distinction et de grands applaudissements. Il y avait alors dans ce séminaire, un jeune homme d'une apparence remarquable, d'une imagination riche, de talents brillants d'un travail énergique, mais surtout d'une piété exemplaire. Il attirait l'attention de tous. Tous ceux qui le voyaient ou qui lui parlaient, sentaient en eux l'influence d'un homme de distinction. Tous prévoyaient qu'il parviendrait aux emplois les plus éminents, et qu'il serait un jour l'honneur de sa nation et de la religion. Entre ce jeune homme et celui qui est le sujet de ce mémoire, il s'éleva une sympathie et une amitié qui ne furent jamais rompues; depuis leur séparation du collège leur amitié fut toujours renouvelée, au moyen des lettres fréquentes qu'ils s'écrivaient; mais maintenant après une longue absence ces deux amis sont réunis pour quelque temps. Ce jeune homme est à présent le premier prédicateur du monde chrétien, c'est le fameux frère Dominicain, le célèbre abbé Lacordaire.

Pendant son séjour à St. Sulpice, ce séminaire eut la visite de M. Wheeler, vice-président de l'Université de Baltimore, dans les Etats-Unis. Cette Université catholique est établie sur les principes les plus libéraux, et tous les étudiants y sont admis, sans aucun égard à leur religion. Il s'embarqua avec ce monsieur pour l'Amérique, vers la fin de 1825. Mais quoiqu'il eût bientôt gagné les bonnes grâces des professeurs et des disciples, il n'était pas destiné à faire un long séjour à Baltimore. Cet admirable institut de ecclésiastiques de St. Sulpice a un splendide collège à Montréal, en Canada. Ce sont principalement des ecclésiastiques français qui en sont à la tête, mais le manque d'un prêtre anglais s'y faisait vivement sentir. Un des professeurs était mort en 1828. Il était nécessaire de remplir immédiatement cette place vacante. On fit des demandes pressantes aux Messieurs de l'Université de Baltimore pour les supplier de leur accorder M. Larkin, afin d'en faire un membre de leur corporation. L'Université de Baltimore a en occasion, en plusieurs circonstances, de recevoir de grands bienfaits du riche et puissant séminaire de St. Sulpice de Montréal; elle ne pouvait donc point dédaigner de refuser cette demande; elle y consentit, mais avec regret. A son départ de l'Université, les professeurs, écoliers et autres l'accompagnèrent l'espace de plusieurs milles jusqu'à la place de l'embarquement; et au milieu de leurs pleurs et de leurs regrets, ils le chargèrent de présents, en lui faisant les adieux les plus tendres et les plus affectueux.

C'est à l'Université de Baltimore qu'il fut ordonné prêtre en 1826 par l'Archevêque Marshall.

PIERRE. Tu viens bien tard, mon cher Paul, et cependant j'étais impatient de savoir des nouvelles du banquet.

PAUL. Ah! mon ami, j'en suis encore malade: ce banquet a plus fait pour ma conversion que les discours. Tu peux me considérer comme guéri; je suis à toi maintenant, à toi corps et âme, à ma famille et à mes champs. Je finis les clubs et les banquets patriotiques comme on finit la peste. Je voulais bien le progrès du peuple et une organisation sociale qui pût le rendre heureux, mais je n'avais jamais imaginé qu'on pût vouloir y arriver par des moyens et des sentiments aussi atroces que ceux qui ont été formulés aujourd'hui dans plusieurs toasts qui étaient de véritables discours de barbarie, d'irréligion, de désordre et de cruauté. Crois-tu qu'on a bu à Marat, à Robespierre, à Danton, à St-Just et à tous les brigands qui ont ensanglanté notre première révolution? On a fait l'éloge de leur caractère et de leurs sentiments patriotiques, et, quand ces discours ont été finis, j'ai entendu autour de moi ces horribles propos: "Où, il nous faut éliminer des hommes comme ceux-là aujourd'hui; on ne peut régénérer la France qu'en faisant tomber cinq ou six cents mille têtes."

Un autre a bu aux condamnés de Bourges et aux transportés qu'il a décorés du titre d'il-

PIERRE. C'est vrai, Pierre, je conviens que ma mission pour le peuple m'a un peu détournée de mes affaires.

Une des bonnes manières de servir le peuple, c'est de lui donner de bons exemples et de multiplier les produits. Or, au club, on ne produit que des phrases pernicieuses. Retiens donc de cet enfer et soigne tes bœufs et tes vaches.

Je t'achem, Pierre: adieu, à demain.

PIERRE. Tu viens bien tard, mon cher Paul, et cependant j'étais impatient de savoir des nouvelles du banquet.

PAUL. Ah! mon ami, j'en suis encore malade: ce banquet a plus fait pour ma conversion que les discours. Tu peux me considérer comme guéri; je suis à toi maintenant, à toi corps et âme, à ma famille et à mes champs. Je finis les clubs et les banquets patriotiques comme on finit la peste. Je voulais bien le progrès du peuple et une organisation sociale qui pût le rendre heureux, mais je n'avais jamais imaginé qu'on pût vouloir y arriver par des moyens et des sentiments aussi atroces que ceux qui ont été formulés aujourd'hui dans plusieurs toasts qui étaient de véritables discours de barbarie, d'irréligion, de désordre et de cruauté. Crois-tu qu'on a bu à Marat, à Robespierre, à Danton, à St-Just et à tous les brigands qui ont ensanglanté notre première révolution? On a fait l'éloge de leur caractère et de leurs sentiments patriotiques, et, quand ces discours ont été finis, j'ai entendu autour de moi ces horribles propos: "Où, il nous faut éliminer des hommes comme ceux-là aujourd'hui; on ne peut régénérer la France qu'en faisant tomber cinq ou six cents mille têtes."

Un autre a bu aux condamnés de Bourges et aux transportés qu'il a décorés du titre d'il-

Ayant une habileté étonnante pour l'instruction, le collège de Montréal devint bientôt célèbre, et attirer non seulement du Canada, mais encore de toutes les parties des États-Unis un grand nombre d'écoliers. Sa méthode d'enseignement mériterait bien qu'on s'y arrêtât un peu, mais l'étendue d'un court mémoire ne le permet pas. Pour l'usage du collège il composa en français, (le plus grand nombre des étudiants appartenant à la langue française), une grammaire grecque, une latine, et une autre française; toutes ces productions sont du premier mérite dénotant les connaissances les plus profondes de la philosophie du langage, et les recherches les plus minutieuses, sur la métaphysique et la critique qui peuvent avoir rapport à l'élégance de ces différentes langues. Il apprit à ses élèves à parler toutes ces langues, avec la même facilité que leur langue-mère; et il étonna plus d'une fois le capitaine et l'équipage d'un vaisseau grec, en introduisant à son bord un certain nombre de ses jeunes gens, qui conversaient familièrement avec eux en grec. La seule difficulté qu'ils éprouvèrent au commencement, fut la diversité des prononciations; mais cette difficulté disparut en bien peu de temps, et les étudiants devinrent d'agréables visiteurs au bord des vaisseaux grecs, et rejoignaient les matelots par différents passages d'Homère, d'Eschyle et de Sophocle; et ces grands poètes avaient un nouvel auditoire sur un bâtiment grec, flottant sur les vastes eaux de l'Amérique.

Pendant la première apparition du choléra, à Montréal, il excita l'admiration universelle, par son empressement, son attention à visiter, sans témoigner aucune frayeur, tous ceux qui étaient atteints de cette terrible maladie. Au milieu de la jeunesse et de la santé, il exposa volontairement sa vie, pour donner la consolation et les secours spirituels aux victimes malheureuses et abandonnées d'un si terrible fléau. Peu de temps après son arrivée à Montréal, il fit connaissance avec le Dr. MacDonnell, évêque de Kingston. Ce gentil-homme avait été chapelain du régiment renommé des Highlanders de Glenary, qu'il accompagna en Canada. C'était alors un homme avancé en âge. Le Dr. Weld de *Ludlow Castle*, Devonshire, avait été nommé pour son coadjuteur, mais il différa son départ pour le Canada, à cause du mauvais état de sa santé. Sur ces entrefaites le Dr. Weld fut promu à la dignité de Cardinal par Léon XII et en conséquence de sa nomination il fut obligé d'abandonner sa coadjutorie de l'évêché de Kingston, car sa présence était requise à Rome. Le Dr. MacDonnell fut contraint de se chercher un autre coadjuteur; il désigna immédiatement, sans l'en prévenir M. Farkin pour son coadjuteur; et envoya sans délai son nom à Rome et au Cardinal Weld, qui fut réjoui de cette nomination; et pour faire voir combien il appréciait le haut caractère du gentil-homme qui lui était choisi pour successeur, il lui écrivit de sa propre main une lettre très flatteuse; lui fit présent de sa chapelette épiscopale, sa mitre, sa croix, ses vêtements sacres etc; présent d'une grande valeur et d'une richesse extraordinaire. Avec cette lettre, tous les documents nécessaires pour sa nomination et sa consécration comme évêque lui furent envoyés de Rome. Jugez quelle fut sa surprise, en voyant arriver tout cela. Quelqu'honorable que fut cette nomination sous tous les rapports, quelle que fussent les lettres du Cardinal, qui paraissait se faire gloire de l'élevation d'un tel successeur, quelque magnifiques que fussent les présents qui accompagnaient la lettre de son Eminence; quelque réjoui que parût l'évêque, qui dans son grand âge, acquiesça à une jeune aide puisqu'il n'avait alors que 31 ans; quelque grande que fussent les applaudissements du peuple à cette nouvelle; lui ferme dans ses résolutions de refuser les dignités de l'Eglise et de passer sa vie dans l'état humble d'un simple prêtre et d'un pauvre professeur, il supplia le supérieur des Sulpiciens de faire annuler sa nomination, ce qui fut accordé à ses desirs.

Il resta agrégé au collège de Montréal jusqu'à l'année 1840. Cette année, mettant à exécution un dessin qu'il avait longtemps médité, mais qu'il avait toujours différé jusqu'à ce que le collège fut en état de lui

penser de ses services, il entra dans la compagnie de Jésus. On le reçut à bras-ouverts. Depuis son union avec ce corps vénérable, ses travaux furent continués et sans aucun repos, par tous les États-Unis. Il a établi et fondé un collège, qui est à présent dans un état florissant, au Kentucky. Depuis les deux dernières années, New-York a été le principal théâtre de son zèle; il y a fondé un autre collège qui est devenu d'une grande importance dès à présent. C'est pendant qu'il était occupé à méditer et à affermir la fondation de ce nouvel institut, qu'il fut encore troublé dans ses travaux par la nouvelle subite et inattendue de sa nomination à l'évêché de Toronto. Comme la première fois sa nomination fut envoyée à Rome, et les documents nécessaires pour sa consécration lui furent renvoyés en Amérique; et il n'y manquait plus, encore cette fois, que son seul consentement. En même temps, il reçut des lettres de P. Rootham, général de l'ordre des Jésuites, le demandant à Paris pour des choses de grande importance. Il s'y rendit avec tous les documents de Rome, dans son portefeuille, déterminé à user de toute l'influence du général, pour lui offrir une seconde fois cette nouvelle nomination à un second évêché. Ainsi, sans aucun bannissement des dignités de l'Eglise, il fut élevé deux fois à l'épiscopat par son seul mérite, et dans ces deux occasions, il fit, autant d'efforts pour rejeter ces dignités, qu'il s'efforçait d'empressement à les obtenir.

Dans l'accomplissement de ses devoirs, il est très exact et très régulier; il se retire à dix heures et se lève à quatre, dit la messe tous les matins à cinq heures et demie. Dans ses repas, il est extrêmement frugal et tempérant. Quoique fondateur et supérieur d'un vaste collège, il ne reçoit aucun émoulement, ayant la vie et l'habit, il ne demande rien de plus. Il n'a rien de superflu; un seul chapeau, une paire de souliers et un seul habit; il a tout oublié pour Dieu, et cependant tout lui est accordé au centuple; il a abandonné les richesses, et il est toujours dans l'abondance; il a méprisé les dignités et les honneurs et ils vont se jeter au devant de lui. Il ne s'embarrasse jamais de ce qu'il va manger, ou boire, ou s'il a des habits; et les maisons, les tables les plus opulentes lui sont toujours ouvertes, même chez les protestants; il est continuellement obligé de refuser des présents de grande valeur. La veille de son départ à Boston, il fut rendre visite à un respectable et riche protestant: "Avez-vous ce qu'il vous faut pour votre voyage," lui dit ce gentil-homme! "Oh! je ne m'occupe pas de cela," fut la réponse. "Eh bien! je vais m'en occuper moi," dit cet homme monsieur; et le matin suivant, tout ce qui lui était nécessaire pour son voyage fut porté à bord du vaisseau. C'est ainsi qu'il vit sans une perpétuelle tranquillité et contentement de cœur; disposé dans toutes les circonstances à faire son devoir envers Dieu et les hommes; et pour le reste, à ne dépendre que de la Providence.

N. B.—Cette biographie requerrait une note explicative, concernant un ou deux faits; mais nous reproduisons telle qu'elle a été écrite.—(R. M. R.)

Conseil Municipal du Comté de St. Hyacinthe.

Le Conseil dans sa session du 11 courant a passé, à l'unanimité, les résolutions suivantes; sur motion de M. Flavien Bouthillier, secondée par M. P. Peltier. 1. Que nous regrettons profondément l'agitation qui a été soulevée relativement à l'annexion de cette province aux États-Unis. 2. Que l'Angleterre étant formellement décidée à maintenir la connexion de cette colonie avec son Empire, la discussion prolongée de l'annexion ne peut être que nuisible au bonheur et à la tranquillité du peuple. 3. Que la continuation de cette discussion n'est propre qu'à affaiblir ou paralyser l'énergie et l'action du gouvernement dans le redressement des griefs dont le pays a à se plaindre, tels que la tenure seigneuriale, le défaut d'encouragement dans l'éducation agricole des habitants des campagnes, etc etc etc. 4. Qu'avec le gouvernement de la majorité, tel que nous l'avons aujourd'hui, nous pouvons croire à un avenir de prospérité na-

tionale si, au lieu de détruire le respect que l'on doit aux autorités et de faire naître dans l'esprit du peuple des espérances illusoires, on accorde au gouvernement la confiance que tout bon citoyen ne doit lui refuser tant que les membres qui le composent jouissent de celle de la majorité des mandataires du peuple.

5. Que nous considérons comme de nécessité urgente l'établissement de Fermes-Mo-dèles, dans nos campagnes comme seul moyen d'amélioration et faire fleurir l'agriculture et que le gouvernement doit aussi avoir recours à des nouvelles masses pour donner à la colonisation des Townships une impulsion forte et efficace.

6. Que ce conseil croit qu'il est de son devoir de solliciter de nouveau l'attention de la Législature sur la loi qui règle la tenure de la propriété foncière dans les seigneuries et de demander à Sa Majesté, l'adoption des mesures promptes et énergiques pour opérer la commutation de la tenure seigneuriale.

7. Qu'une adresse basée sur les présentes résolutions soit présentée aux trois branches de la législature, à sa prochaine session, et que son honneur le maître soit autorisé à la signer au nom du Conseil.

(Signé.) EUS. CARTIER, Maire, BOUCHER DE LABRÈRE, Sec. Vrais Copie, BOUCHER DE LABRÈRE, Sec. St. Hyacinthe, 18 mars 1850.

Procès d'une Assemblée de Tempérance qui a eu lieu à Montréal, le 17 de mars, 1850.

Messire Prévost, prêtre du séminaire, fut prié de prendre le fauteuil et M. C. Fitzpatrick fut prié d'agir comme secrétaire. Messire Prévost expliqua le but de l'Assemblée, et ensuite, les résolutions suivantes furent passées:

Résolu.—1°. Que les membres tempérants des faubourgs St. Antoine et St. Joseph se réunissent en association, pour s'aider mutuellement à demeurer fidèles à leur promesse et à travailler à la destruction de l'intempérance.

Résolu.—2°. Que cette association porte le nom d'Association de Tempérance "section" St. Joseph.

Résolu.—3°. Que Messire Prévost soit nommé Président de la dite association.

Résolu.—4°. Que MM. Louis Renaud et André Lapierre soient les Vices-Présidents.

Résolu.—5°. Que M. François Benoit soit le trésorier et M. C. Fitzpatrick soit le secrétaire.

Résolu.—6°. Qu'un comité soit nommé pour adapter à cette association les règlements usagés dans l'association déjà établie à la Cathédrale.

Résolu.—7°. Que ce comité soit composé de messieurs les officiers et de MM. Narcisse Valois, C. Rodier, Michel Moses, Olivier Frechette, Olivier Boucher, Joseph Du-fault, Victor Lebert, Gabriel Rolland, François Leblanc, Léon Steers et Jérôme Pilon.

Résolu.—8°. Que tous les membres ont appris avec peine et douleur la dernière maladie de M. Chiniquy et qu'ils ne cesseront de prier le Ciel pour qu'il daigne conserver à la tempérance un avocat aussi dévoué et un apôtre aussi zélé.

Résolu.—9°. Que M. le Secrétaire soit prié de transmettre à M. Chiniquy cette dernière résolution.

Résolu.—10°. Que les journaux la *Minerve* et les *Mélanges Religieux* soient priés de publier les résolutions ci-dessus.

Après quoi des remerciements furent votés à Messire Prévost pour la manière habile avec laquelle il a bien voulu expliquer le but de l'assemblée.

C. FITZPATRICK, Secrétaire. Montréal 18 Mars, 1850.

Nouvelles Religieuses.

NOUVEL ÉVÊQUE EN CALIFORNIE.—Les journaux américains rapportent que l'Archevêque de Baltimore a reçu des bulles de Rome, nommant le R. C. P. Montgomery, O. S. D. évêque de Monterey, Haute Californie. L'Archevêque a envoyé le même jour qu'il les a reçues les bulles au nouvel élu à Lanesville. L'état des affaires en Californie, tel que les Pères du concile Pont fait connaître exige qu'un évêque y soit établi au plus tôt. Aussi le Cardinal Préfet de la propagande, écrit à l'Archevêque d'user de son influence pour engager le P. Montgomery de se faire sacrer sans aucun délai. Son Eminence ajoute que l'absence du Saint Père de Rome et du plus grand nombre des cardinaux, a empêché de procéder à l'examen des statuts du Concile, mais que les affaires prenant meilleur contour, on y portera attention aussitôt que possible.

CONVERSION.—M. Robert Clark a ouvertement abjuré les erreurs du protestantisme, et a été reçu dans l'Eglise Catholique, par le R. V. J. R. O'Kane, curé de l'île centrale d'Arrau. (Galway Mercury)

SUISSE.—Tandis que nos socialistes français veulent faire prononcer de nouvelles descriptions des communautés religieuses et proposent dans l'Assemblée d'exclure de l'enseignement toutes celles qui ne sont pas reconnues par l'Etat, et cela, dans le but de nullifier le Clergé, les radicaux de la Suisse se chargent de mettre à exécution ce système du libéralisme moderne. Vous avez vu les détails révélés de l'expulsion des sectes de charité établies à Porrentruy. Je dois rendre à M. le général Lahitte, ministre des affaires étrangères, la justice de faire connaître qu'il a réclamé avec zèle et énergie, auprès du gouvernement fédéral, contre ces actes de sauvage persécution. Ces réclamations, si elles n'ont pas réussi à faire rentrer à Porrentruy les sœurs indignement expulsées, ont du moins

suspendu l'exécution de semblables mesures contre une autre communauté religieuse dans le même canton.

C'est un bien faible résultat, mais voilà tout ce que peut produire la puissance de la France, en l'année de gloire 1850. Les radicaux suisses nous bravent, parce qu'ils savent bien que nous n'oserons jamais leur faire la guerre, surtout pour des religieuses...

Il est juste de dire que les conservateurs protestants de la Suisse sont enchantés de voir le radicalisme prendre à tâche de détruire toutes les institutions catholiques dans ce pays. Mais il arrivera aux conservateurs de la Suisse, comme à ceux de la France; leur égoïsme et leur iniquité deviendront leur plus terrible châtiement. *Gaz. de Lyon.*

Les Frères de la Congrégation de M. l'abbé J. M. de Lamenais. (France).—La congrégation de M. de Lamenais, bien que composée de plus de sept cents Frères, ne peut suffire à des besoins qui se multiplient chaque jour d'une manière extraordinaire et inattendue. Elle a en Bretagne 203 établissements d'un ou plusieurs Frères, et ce n'est pas assez; car beaucoup de communes en sont privées, quoiqu'elles en demandent depuis longtemps, et qu'elles aient tout préparé pour les recevoir.

Nouvelles et Faits Divers.

AVIS.—Corps noyé.—On se souvient que durant l'automne dernier, près de Vaudreuil, dans une excursion de chasse, un canot fut surpris par une rafale de vent, renversé dans les eaux, et que l'un des chasseurs se noya. Le corps de ce dernier n'a pu être trouvé malgré toutes les recherches. On nous prie de dire que ceux qui trouveront ce corps au départ de la glace, sur l'eau ou sur le rivage, et en donneront avis à M. Joseph Lancaster, Pointe-à-Cavagnol, Vaudreuil, par la maille, seront généralement récompensés, s'ils l'exigent. Le corps peut être identifié par la perte de deux doigts de la main droite. Il avait un habit de chasse, des grandes bottes, des pantalons gris, et une montre d'argent, sur laquelle son nom est gravé "William Lancaster." Tous les journaux sont priés de faire le même appel. *Minerve.*

PEINE CAPITALE.—Une assemblée du comité de Dublin, contre la peine capitale a reçu des lettres de Limerick, Cork et Youghall, priant les membres de ce comité d'écrire à celui de Londres, que les associations contre la peine de mort, dans ces différentes villes d'Irlande sympathisaient avec eux, et étaient disposées à faire tous leurs efforts pour faire disparaître cette tache du code de la justice humaine.

LE CHOLÉRA.—L'épidémie qui l'année dernière a étendu ses ravages d'un bout à l'autre des États-Unis, n'a pas encore complètement disparu de nos rivages. De temps à autre, quelques tristes nouvelles viennent nous rappeler sa présence. Un jour il éclate avec fureur dans les établissements de la frontière mexicaine. Le lendemain, c'est une colonie d'émigrants texiens qu'il décime. A jourd'hui nous apprenons qu'il a littéralement dépeuplé le village de Trinity, situé en Louisiane, au confluent du Tensas, de la rivière Noire et du Ou-chita, à 30 milles de Natchez. *Courrier des Etats-Unis*

ÉMIGRATION CALIFORNIENNE.—Le courant de population qui s'élance vers l'Eldorado est loin de se ralentir; il semble au contraire devoir acquiescer une force plus grande que jamais avec l'approche de la belle saison. Le steamer *Georgia*, parti mercredi pour Chagres, a emmené 650 passagers; le *Charoake* et l'*Empire City* qui ont pris hier la mer, pour la même destination ont emporté près de 800 à eux deux. Cela fait donc 1400 voyageurs environ que New York a expédiés en trois jours, pour les côtes du Pacifique.

UN INCENDIE DANS UNE MINE.—On lit dans la *Gazette de Vienne*: "Des nouvelles de Bochna portent qu'il a éclaté dans les salines qui avoisinent cette ville un incendie souterrain dont l'étendue et les désastres n'ont pu encore être bien appréciés, les tourbillons de fumée qui s'élevaient du gouffre depuis le 4 février empêchèrent toute espèce d'investigation. Déjà on a constaté la mort de deux personnes asphyxiées par la fumée. Tous les efforts faits jusqu'à présent pour découvrir le véritable siège de l'incendie ont demeurés infructueux."

L'ARMEE RUSSE est tenue sur un pied formidable. Il résulte d'un relevé authentique que la Russie présente un effectif de 600,000 hommes d'infanterie, 50,000 hommes de cavalerie régulière, 150,000 hommes de cavalerie irrégulière, non compris les réserves et les colonies militaires, qui donneraient facilement 100,000 hommes.

POLITIQUE EN EFFIGIE.—Il est question d'une grande démonstration qui serait faite prochainement à New-York, en faveur du maintien de l'Union, et dont le caractère serait tout-à-fait nouveau. Il ne s'agit en effet de rien moins que de brûler, au milieu du Park, l'effigie de la D'sunion. A cet effet, on construirait une statue gigantesque, représentant un homme qui tente de briser les liens dont il est entouré; ces liens ne seraient autre chose que les emblèmes de tous les États qui composent la confédération américaine. Cette image serait promenee par la ville, sur un char, puis amenée dans le Park et suspendue à un vaste échafaudage; on y mettrait alors le feu, qui dévorerait complètement la statue, toute en respectant les emblèmes de l'Union. L'idée ne laisse pas d'être ingénieuse et jamais, à coup sûr, exécution en effigie n'aura eu un but plus paisible et plus patriotique.

MORTALITÉ EN ANGLETERRE.—On lit dans l'*Union médicale*: "La mortalité moyenne de l'Angleterre est, de nos jours, de 350,000 âmes; celle de Londres est de 47,000 âmes par année. La population de l'Angleterre et du pays de Galles étant d'environ 16 millions, et

celle de Londres de 1,900,000, on a, pour mortalité moyenne, dans la métropole, 1 décès sur 40 habitants; et, dans le reste de ce pays, 1 décès sur 45 habitants. Il y a donc un abaissement dans le chiffre de la mortalité, car, en 1700, il mourait, en Angleterre, 1 habitant sur 25. Vers le milieu du 18e siècle, la mortalité annuelle était encore de 1 sur 20. Depuis cette époque, le chiffre des décès a été continuellement en diminuant; en 1801, 1 décès sur 35 habitants; en 1811, 1 sur 38; en 1848, 1 sur 45; de sorte que, en quatre-vingts ans, les chances de vie ont presque doublé à Londres. A Paris, dans le milieu du dernier siècle, la mortalité était de 1 sur 25; elle est, maintenant, de 1 sur 32. A Rome, il mourait annuellement 1 habitant sur 25; à Amsterdam, 1 sur 24; et à Vienne, 1 sur 22.

"A Londres, et dans le reste de l'Angleterre, c'est pendant l'été que la mortalité est la moins forte. Viennent ensuite le printemps, l'automne et l'hiver; mais la différence est loin d'être bien sensible pendant ces diverses saisons."

NAISSANCE. En cette ville, le 12 du courant, la Dame de M. C. F. Bonachia, a mis au monde un fils. A Maskinongé, le 19, la Dame de James Armstrong, a mis au monde un fils.

DÉCÈS. En cette ville, le 19, M. Charles Wand, après une longue maladie, à l'âge de 54 ans. M. Wand était le gendre de la prison de Montréal à l'époque où elle était encombrée de prisonniers politiques en 1837 et 38. —Le 17, Dame Marie-Françoise Brassard, épouse de M. Joseph St. Hilaire, sellier, à l'âge peu avancé de 20 ans.

NATIONAL LOAN FUND ASSURANCE SOCIETY SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE SUR LA VIE DE LONDRES. CAPITAL — UN DEMI MILLION STERLING. BUREAUX 26 CORNHILL, LONDRES. 17 GRANDE RUE ST. JACQUES, MONTRÉAL. BUREAU LOCAL BENJ. HOLMES, ECR., PRÉSIDENT. A. LAROCQUE, ECR. | E. R. FABRE, ECR. H. L. ROUTH, ECR. | W. LUNN, ECR.

MEDECINS CONSULTANS. F. T. BADGLEY, ECR., M. D. H. PELTIER, ECR., M. D. F. R. STARR, ECR., AGENT GÉNÉRAL POUR L'AMÉRIQUE BRITANNIQUE DU NORD.

LES avantages que cette Institution offre au public sont nombreux et importants, et les taux d'assurance aussi réduits que le surcoût des assurés et de la société le peuvent permettre.

Voici quelques-uns des avantages tous particuliers qu'offre cette société à ses assurés: 1°. Une moitié de la prime des cinq premières années peut être payée par les Billetois prometteurs des assurés eux-mêmes.—Ces Billetois peuvent ne pas être employés, mais ils peuvent demeurer à l'intérieur entre les mains de la société, et à la mort de l'assuré le montant en sera déduit de celui de la police d'assurance.

2°. On ne fait rien payer pour les droits de Timbre ni pour l'examen médical. 3°. Les Bonus sont répartis annuellement entre les assurés, soit en réduction dans le taux de la prime annuelle, ou en augmentation de la somme assurée—et cela au choix que pourra faire connaître annuellement l'assuré, après avoir été assuré pendant quatre années, et à la quelle époque le Bonus pour les dites quatre années lui sera payé—et de là tous les ans.

4°. On allouera 30 jours de grâce pour le paiement annuel de la prime de police, c'est-à-dire, que la police ne sera pas périmée si le paiement n'est fait pendant les trente-jours qui suivent celui où ce paiement annuel aurait dû être fait.

5°. Un bureau général pour l'Amérique Britannique n'a ni été créé ni est-il EN CETTE VILLE 1 s assurés acceptés par l'AGENT GÉNÉRAL et les polices émancipées de suite.

Le bureau s'assemblera régulièrement au local indiqué ci-haut, et les affaires pour cette province y seront conduites de suite au grand avantage des assurés. Un des médecins consultans se trouvera au bureau tous les jours.

On accordera des prêts et on payera les polices expirées de suite au dit bureau sans rétrocession ailleurs.

On pourra se procurer des brochures explicatives de tout ce qui a rapport à cette association, de même que des formulaires en blanc et toutes les informations que l'onques au bureau 17 GRANDE RUE ST. JACQUES, A CÔTÉ DU BUREAU DE POSTE. F. CAMPION, Agent pour la ville. Montréal, 12 Mars 1850.

CURRICULUM LATINUM AD USUM JUVENTUTIS. LES Soussignés viennent de publier, sous ce titre, deux volumes élégamment reliés et contenant un choix des principaux Classiques latins, en prose et en vers. Le volume de prose contient les extraits suivants: Extraits de Cornelius Nepos. Les 3e et 4e livres de Quinte-Curce. Quatre livres des Commentaires de César. Cicéron sur la Vieillesse. Cicéron sur l'Amitié. Vie d'Agricole, par Tacite. Prix 6s 3d. Les mêmes extraits se vendent séparément, à des prix qui varient depuis 9d. jusqu'à 1s. Le volume de Poésie contient: Les 3 premiers livres de l'Enéide. Les Géorgiques de Virgile. Les Odes d'Horace. Les Fastes d'Ovide. Prix 5s 6d. Les traités séparés se vendent 1s 6d. ou 1s. 9d. ARMOUR et RAMSAY.

AVIS AUX ENTREPRENEURS D'ÉGLISES. Messieurs les Syndics de la nouvelle Eglise de Saint-Césaire, comté de Saint-Hyacinthe, reçoivent des souscriptions pour achever les tours et les clochers de la dite Eglise de ce jour au commencement d'avril prochain. Les ouvriers qui désirent entreprendre ces ouvrages pourront examiner le modèle en bois et le plan sur papier, faits par M. Morin, Architecte, résidant à Montréal, et qui sont chez ce Monsieur. Celui qui suggérera la manière la plus solide, la plus conforme aux règles de l'art, de parachever les tours et les clochers de la dite Eglise, et qui donnera les meilleures garanties, avec des termes de paiement qui pourront s'accorder avec les moyens à la disposition des dits Syndics, aura l'entreprise. Toutes les propositions, suggestions, et plans devront être adressés francs de port au soussigné. St. Césaire, 5 Mars 1850. L. TURBOT, PRÉ.

lustrés victimes de la réaction, de martyrs de leur amour pour le peuple et la liberté; il a appelé l'heure de la vengeance et il a déclaré qu'on devait être impitoyable.

Un autre a bu aux révolutions italiennes, et il en a tiré occasion pour outrager le Pape et tous les ministres de la religion, qu'il a appelés calotins et tyrans du peuple. La plupart des convives faisaient éclater leur joie féroce à chacune des phrases de ces orateurs, et j'ai entendu plusieurs fois: A bas les riches! A bas les prêtres! A bas les tyrans! Vive la guillotine! Je me suis cru un moment en enfer, et j'en suis sorti aussitôt que je l'ai pu. Mais en sortant, ayant entendu un infâme propos d'un de nos clubistes, je n'ai pu m'empêcher de lui en témoigner mon indignation. Il en est résulté une querelle, et c'est ce qui m'a empêché de venir plus tôt. J'étais si outré de tout ce que je venais de voir et d'entendre, que je voulais absolument me battre avec ce misérable; mais les témoins lui ont fait rétracter ses paroles, et me voilà.

PIERRE. Oh! Paul, que je suis heureux aujourd'hui! Viens, que je te serre dans mes bras. J'ai reconquis mon frère; mais ce n'est pas tout, que d'avoir abandonné ces terribles doctrines; il faut nous attacher à guérir aussi ceux qu'elles ont infectés. Employons toute notre activité, toute notre intelligence, pour opérer autour de nous cette œuvre patriotique. Maintenant que tu as vu la lumière, tu trouves ton bonheur au soin de ta famille, tu ôles

vers tes enfants dans les principes religieux, dans le respect des lois, dans la sagesse, et tu leur prépares ainsi un avenir heureux.

N'oublie pas le chou et la rave, sources de la petite prospérité que notre vénérable père nous a laissée. Je suis plus avancé que toi; je t'aidrai à élever ta propriété au niveau de la mienne.

Nous nous entretenons désormais de ce sujet si plein d'intérêt. Nous oublierions les clubs et ces insensés, dont les theories ont trop longtemps occupé ton esprit.

CONFÉDÉRATION SUISSE.—Le ministre de la Confédération Suisse dans Paris a adressé une lettre au *Journal des Débats*, au sujet des réfugiés en Suisse; il dit que leur nombre ne monte qu'à 1500, ou y comptant 150 Polonais; et que ce n'est pas une raison pour l'Autriche de lever une armée de 600,000 et de 490,000 pour la Prusse. D'ailleurs, dit le ministre, le gouvernement suisse est prêt à chasser de son territoire tous ceux qui pourraient entreprendre quelque chose contre les nations voisines. Le malheur, dit le *Times*, c'est que le gouvernement des cantons, surtout ceux de Berne et de Genève est disposé à encourager toute espèce de conspiration, plutôt que de les dissiper; et quoiqu'on dise le ministre, que la Suisse a conservé la paix pendant les troubles de l'Europe, il ne doit pas imaginer, que cette paix est due aux Puissances, qui ont su arrêter la mauvaise volonté du peuple, par la terreur qu'elles ont su lui imprimer.

TABLEAU DES COURS DE JUSTICE,

D'APRES LES NOUVELLES LOIS DE JUDICATURE, 12 VICT. CHAP. 37, 38, 39.

Table with columns for Cour du Banc de la Reine, Cour Supérieure, Cour de Circuit, and Districts (Québec, Trois-Rivières, Sherbrooke, etc.) with dates for various sessions.

La Cour du Banc de la Reine.—Un Juge-en-chef et trois Juges puisés.—La Cour Supérieure.—Un Juge-en-chef et neuf Juges puisés.—La Cour de Circuit.—Neuf Juges.

MARCHÉ BONSECOURS.

Jeu, 14 Mars 1850.

PRIX DES DENRÉES.

Table listing prices for various goods: Blé par minot, Avoine par minot, Orge, Pois, Serrasin, Seigle, Graine de Lin, Patates, Fèves, Miel, Pain, Mouton, Agneau, Ycau, Lard, Beurre, Fromage, Saïndoux, Sucre, Oufs, Dindes, Oies, Canards, Poules, Perdrix, Pigeons, Pommes, Citrons, Farine, Avoine, Bœuf, Lard.

Extrait du Tarif des impôts payables sur les importations d'après l'Acte 12, Vict. 1.

ARTICLES payant 30 pour cent: Epices, fleur de muscades, gingembre, musca, macaroni, poivre, vermicelle, vinaigre et fruits de toutes sortes.

BONS PROVINCIAUX.

BUREAU DU RECEVEUR-GÉNÉRAL. Toronto, 22 février, 1850. MONTANT DES BONS PROVINCIAUX payables à 12 Mois de date, avec intérêt à six pour cent.

Moins reçu pour droits publics depuis la 1ère émission, 17 juillet, 1848. £138,097 10 0. A déduire, montant dû et remis en argent, intérêt non compris. £138,097 10 0 492,457 10 0.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE

En conséquence de la Translation du Siège du Gouvernement à Toronto, Avis Public est par le présent donné que toutes Communications destinées au Département de la part des Personnes résidentes dans le Haut-Canada, doivent être adressées au Commissaire des Terres de la Couronne, Toronto.

ATTENTION!! On imprime à ce Bureau: Adresses, Etiquettes, Billes d'invitation, Lettres funéraires et JOBS de toutes façons; S'adresser à JOSEPH RIVET.

College de Bytown. LE COLLEGE DE BYTOWN s'ouvrira de nouveau le DIX-NEUF SEPTEMBRE. Cette maison embrasse ce qui est généralement enseigné dans les autres collèges.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

VIE DU CANADA.

(Canada Life Assurance Company.) INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT. CAPITAL—£50,000.

BUREAU PRINCIPAL, HAMILTON. HUGH C. BAKER, PRESIDENT. JOHN YOUNG, Sec. Vice-Président. THOMAS M. SIMONS, Sec. Secrétaire.

Conseiller Légal.—L'Hon. L. T. DRUMMOND, Solliciteur-Général. Arbitre Médical.—ARCHIBALD HALL, M. D. Secrétaire.—THOMAS RAMSAY, Etc.

CEtte Compagnie est prête à effectuer des ASSURANCES SUR LA VIE, et à se charger de tout transfert d'assurance de la valeur ou de la durée de la vie humaine, ainsi qu'à accorder ou à acheter des Annuités ou des Rentes de toute espèce, et même à ses des Survivants et des Donations.

Table with columns: Age, Avec les profits, Sans les profits, Demi-Crédit. Rows for ages 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, 60.

On trouvera, en les comptant, que les taxes et déductions d'assurance pour la vie, sans participation, et demi-crédit, sont plus bas que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre un contrat d'assurance en Canada.

Table with columns: AGE A ATTENDRE, 50, 55, 60, 65. Rows for ages 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55.

Le Bureau, à Montréal, est au No. 27, rue St. François-Xavier. On peut y obtenir du Secrétaire, Thomas Ramsay, etc., des tarifs, prospectus, Formules de demande, et tous autres renseignements relatifs au système de la Compagnie, ou à la pratique des assurances sur la vie.

A VENDRE, A CETTE IMPRIMERIE LE CANTIQUE DE GARNET JOSEPH POUR LE MOIS DE MARS. Montréal, le 1 mars 1850.

BUSTE DE MONSIEUR DE MONTREAL. Le Soussigné, acquéreur du Buste de Monsieur de Montréal, sculpté par M. Chs. Ballet, prévient les nombreux membres du clergé, et autres personnes, qui en ont retenu des exemplaires, qu'il est prêt à les leur livrer.

ECOLE DES SOURDS-MUETS.

DEPUIS que la Législation cesse, il y a 13 ans, d'encourager l'Ecole des Sourds-Muets, si habilement tenue par M. R. McDonald, tous les vrais amis de l'humanité déplorent le sort de ces infortunés, privés des bienfaits de l'instruction.

NOTICE SUR L'ENRUMATION ET LE 78ME ANNIVERSAIRE DE LA DEF. JERRE ROYALLE, (Décédée le 23 Dec. 1771) FONDATRICE ET PREMIERE SUPERIEURE DES SOEURS DE LA CHARITE, DITES SOEURS GRIS.

MANUEL DES Societes de Temperance DE LA JEUNESSE DU CANADA, PAR LE REV. C. CHERRY, P.T.R.

Le Soussigné a l'honneur d'informer MM. les Curés, Marchands et instituteurs de la campagne, et le public en général, qu'il vient de terminer la troisième édition de cet ouvrage de l'Apôtre de la Tempérance.

ATTENTION!!! A VENDRE, A L'ÉVÊCHE, A LA PROVIDENCE ET DANS TOUTES LES LIBRAIRIES CATHOLIQUES DE CETTE VILLE.

CALENDRIER ECCLESIASTIQUE ET CIVIL. Pour 1850. A vendre chez B. R. FARRE et Cie. St. Vincent, No. 3.

EAU PLANTAGENET. LE SOUSSIGNÉ avertit le public qu'il a l'honneur de M. Jos. BÉRIAU, Marchand-Groccier, PLACE JACQUES CARTIER, agent pour la vente des Eaux de PLANTAGENET.

TABLISSEMENT DE RELIEURE. Le Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de rouvrir son ATELIER DE RELIGRE.

ARCHITECTURE. CHS. BAILLARGÉ, architecte, au vieux château St. Louis, Haute-Ville, Québec.

LE SOUSSIGNÉ a l'honneur d'informer les Messieurs du Clergé et le Public qu'il reçoit en ce moment une addition considérable et très variée aux articles qu'il a déjà en mains et qui consistent en ornements d'Eglise, bronzes, étoffes d'or, soie, argent etc.

AUX FABRIQUES. A vendre un beau Bénitier en pierre et dans le genre gothique.—Les conditions seront très-faciles.—S'adresser à J. B. THOMAS. Coin des rues Dorchester et Ste. Elizabeth. Montréal, 2 mai 1849.

L. P. BOIVIN. Côté des rues NOÛRE-DAME ET ST. VINCENT. A VERTIT de nouvelles pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout abandonné son ancien magasin de la rue St. Vincent vis-à-vis la Place Jacques-quartier.

LIVRES NOUVEAUX. Les Soussignés viennent de recevoir et offrent maintenant à vente, une collection considérable de LIVRES propres à être donnés EN PRIX, ou à former une BIBLIOTHEQUE DE PAROISSE, parmi lesquels se trouvent les ouvrages suivants: Bibliothèque de la jeunesse chrétienne, in-8.

DAMIS PAUL, ORGANISTE DE LA CATHÉDRALE, ayant fixé sa résidence, au coin des rues St. Allemands et Dorchester, offre ses services aux personnes qui désireraient prendre des leçons de MUSIQUE.

P. GARNOT, Professeur de Français, Latin, rhétorique, belles-lettres, etc. Coin des rues Dorchester et Sauguet. Montréal, 9 nov. 1848.

L. A. HUGUET LATOUR, Notaire, No. 16, rue St. Vincent. Montréal, 20 oct. 1848.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX. LES MELANGES RELIGIEUX se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI. Le prix d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES francs de poste à part.

AGENTS DES MELANGES RELIGIEUX. Montréal, MM. FARRE & Cie., libraire Trois-Rivières, VAL. GUILLET, Ecr. N. P. Québec, M. D. MARTINEAU, Pire. Y. Ste. Anne, M. F. PILOTE, Pire Direct. Rivière du Loup, M. L. DARIÉAU. St. Athanase, M. H. AUBERTIN.

Propriétaire. JOSEPH RIVET Imprimeur. Rédacteur en Chef, JOS. LAROCQUE, P.T.R.